

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 27 février 2015 portant nomination des  
membres de la Chambre de recours des centres psycho-  
médico-sociaux officiels subventionnés**

**A.Gt 29-04-2015**

**M.B. 20-05-2015**

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 avril 2015, dans l'article 1<sup>er</sup>, deuxième tiret, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2015 portant nomination des membres de la Chambre de recours des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, les mots «Mme Danielle CORNILLE» sont remplacés par les mots «Mme Lise BRUGES et ce, à partir du 29 avril 2015.

